



15ème législature

Question N° : 44987	De M. Michel Larive (La France insoumise - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > Grippe aviaire	Analyse > Grippe aviaire.
Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Larive appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les mesures actuelles ayant pour but de prévenir les épizooties de grippe aviaire. Les abattages préventifs et les claustrations sont principalement utilisés afin d'empêcher la contamination. Il est aujourd'hui de notoriété publique que de telles actions portent profondément atteinte au bien-être animal. De plus, il s'agit là d'un réel coup porté aux élevages autonomes et aux fermes qui font vivre nos territoires locaux. Enfin, force est de constater que cela touche en particulier l'élevage en plein-air pourtant encouragé et réclamé par la société des consommateurs. Si parmi les populations aviaires, les premières contaminations sont dues à un contact avec la faune sauvage, il s'avère que c'est l'activité humaine qui provoque les épizooties sanitaires. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail pointe notamment en responsables le transport incessant d'animaux vivants, la segmentation des filières industrielles et la densité des élevages industriels. Or paradoxalement, la mise à mort et l'internement de milliers d'animaux d'élevage affectent bien davantage les exploitations traditionnelles. C'est pourquoi il aimerait savoir quelles méthodes envisage le Gouvernement pour lutter efficacement contre les véritables causes de transmission des virus.